



Préavis 1 mois pensions equine

Par Nemari

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour le compte d'une amie.

Mon amie est propriétaire de son cheval quelle a placé dans une écurie.

Le propriétaire de l'écurie était maréchal ferrant, il interdit la venue d'autre maréchal ferrant. Le cheval de mon amie a déferré depuis 1 semaine et sans relâche elle lui demande de s'en occuper sans réponse ni résultat. Il commence à développer une boiterie.

De plus dans le pré 8 chevaux étaient présent mais d'ici 2j cela passera 16. La demande en complément en foin et l'ajout d'un bac d'eau à été faite par plusieurs propriétaires de chevaux. Le propriétaire a répondu par la négative.

Un cheval est décédé après avoir perdu énormément de poids (il avait en plus apparemment un kyste sur la vessie en plus) dans ce même pré mais aucune explication n'a été donnée aux autre propriétaires (maladie transmissible ? ...)

Mon amie souhaite donc partir de l'écurie avec d'autres propriétaires mais à signé un contrat avec un préavis de 1 mois.

Peut elle s'en dispenser ? Tous souhaiteraient partir rapidement (fin de semaine).

Peut elle partir début septembre en ayant régler la pensions de août et les quelques jours où son cheval est resté en septembre sans préavis au vu des nombreuses raisons évoquées précédent ?

Je vous remercie infiniment pour votre réponse.

Bien à vous

Par yapasdequoi

Bonjour

Si le préavis est de 1 mois elle doit payer 1 mois.

Sauf accord amiable.

Mais elle part quand elle veut.

Pour les infos de santé, elle s'adresse à son vétérinaire.